



COMMUNIQUE RELATIF A L'ORIENTATION DES BACHELIERS 2019 DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation porte à la connaissance des nouveaux bacheliers 2019 que les **demandes d'admission et de préinscription** dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal sont faites sur le site <http://orientation.campusen.sn>, du **20 août 2019 à 00h au 10 septembre 2019 à minuit**, délai de rigueur.

Cette année encore, les demandes d'admission dans les établissements publics et privés se feront en même temps. Ainsi, **pour valider sa demande d'admission** dans un établissement d'enseignement supérieur sénégalais sur Campusen, les nouveaux bacheliers devront **créer obligatoirement et successivement** :

1. un **dossier valide** de demande d'admission dans les **établissements publics** d'enseignement supérieur ;
2. et un **dossier valide** de demande d'admission dans les **établissements privés** d'enseignement supérieur.

Les bacheliers doivent formuler leur demande comme précisé ci-dessus sur le site <http://orientation.campusen.sn> dans les délais prescrits. **Aucune demande de dérogation ne sera reçue cette année par la Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGES).**

Les établissements d'enseignement supérieur (écoles, instituts, etc.) qui recrutent par voie de concours, test ou entretien conservent leurs procédures particulières d'admission.

.../...

TRÈS IMPORTANT : Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation demande aux bacheliers de ne communiquer, en aucun cas, ces informations de connexion à Campusen à des tiers:

- **INE**
- **MOT DE PASSE**
- **NUMERO DE TABLE**
- **ANNEE DU BACCALAUREAT**
- **TELEPHONE PORTABLE**

Elles sont strictement personnelles et doivent être soigneusement conservées par le bachelier. Il est absolument interdit de recourir à des tiers ou des associations, à quelque titre que ce soit.

Pour toutes informations à propos de l'ouverture de la plateforme ou de la procédure se connecter sur:

<http://orientation.campusen.sn>

www.mesr.gouv.sn

www.facebook.com/mesr.sn

Pour le Ministre de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
et par délégation
Le Directeur de Cabinet

